



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00002

Numéro SIREN : 393 237 052

Nom ou dénomination : ENPLAB

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2017 sous le numéro de dépôt 4893

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST
ZAC DES LONGS REAGES
4 RUE DE LA PRUNELLE
22190 PLERIN

V/REF :
N/REF : 94 B 2 / 2017-B-4893

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 12/10/2017,

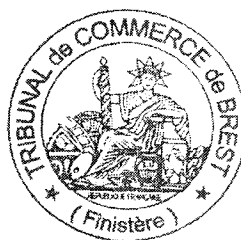
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2015.

Concernant la société

ENPLAB
Société par actions simplifiée
route de Brest Lieudit Vourchvian
29860 Plabennec

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4893 le 12/10/2017
R.C.S. BREST 393 237 052 (94 B 2)

Fait à BREST le 12/10/2017,
LE GREFFIER



Yes
B. B...

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2016

Page 4

Dépôt N° 1893

Le 12 OCT.

2017

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. ENPLAB**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise **Route de Brest**

29860 PLABENNEC

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* **3 9 3 2 3 7 0 5 2 0 0 0 1 3**

R.C.S. BREST

Néant

		Exercice N clos le, 13 11 22 01 15		N-1 13 11 22 01 14	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 940 82	221
	Fonds commercial (1)	AH	AI	45 735	45 735
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	1 230 190 853 984	462 901
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 102 207 887 707	311 498
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	659 612 349 714	223 707
	Immobilisations en cours	AV	AW	11 225	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	50 462	50 439
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 008 108	1 094 501
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	39 242	46 951
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	1 198 799 5 217	1 216 619
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	53 280 898	52 694
	Autres créances (3)	BZ	CA	374 015	263 712
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 149 943	1 151 037
CREANCES	Disponibilités	CF	CG	613 948	387 625
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	58 256	49 836
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 481 370	3 168 474
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	4 489 478	4 262 975
	Stocks :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Créances :				

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

ivois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

use de réserve propriété :*

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40.000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 167 382	610 027
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	547 131	557 354
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 758 512	1 211 382
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	450 765	543 191
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	812 873	957 360
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	834 329	900 815
	Dettes fiscales et sociales	DY	615 212	638 593
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 646	5 727
	Autres dettes	EA	5 147	3 135
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 993	2 773
	TOTAL (IV)	EC	2 730 965	3 051 594
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 489 478	4 262 975
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 456 358	2 731 203
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 966 225	FB		FC	17 966 225
	Production vendue { biens* services*	FD	2 014 209	FE		FF	2 014 209
		FG	497 151	FH		FI	497 151
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 477 585	FK		FL	20 477 585
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	33 937
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 012
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	20 518 534
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 228 159
	Variation de stock (marchandises)*					FT	23 302
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 395 039
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7 709
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 182 162
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 010
	Salaires et traitements*					FY	1 221 961
	Charges sociales (10)					FZ	363 626
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	236 480
						GB	
						GC	5 217
	Autres charges (12)					GD	
						GE	84
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	19 833 748
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	684 786
	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	84 514
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	84 514
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 494
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	28 494
- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	56 020
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	740 805
							792 706

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016
Page 7

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	35 361	23 509	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 550	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	35 361	26 059	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 106	5 041	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	76	2 290	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 182	7 331	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	29 179	18 728	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	222 854	254 080	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	20 638 409	21 536 685	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 091 278	20 979 330	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	547 131	557 354	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	23 520	23 499	
	(3) Dont {	IG			
	(4) Dont {	HP			
	(5) Dont {	HQ			
	(6) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(7) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(8) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	17 474	21 483	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	28 192	16 510	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Charges et produits sur exercices antérieurs		694		35 361	
Pénalités, amendes		107			
VNC des éléments d'actif cédés		76			
Charges exceptionnelles diverses		5 306			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2023
En Euros.

EXCELIS CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables prévues par :

- les articles L. 123-12, L. 123-15 et L. 123-28 du code de commerce,
- les articles R123-172 à R123-208 du code de commerce,
- le Plan Comptable Général constitué par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par ailleurs, les comptes annuels sont établis dans le respect des principes généraux énoncés par le Code de Commerce et repris dans le Plan Comptable Général, dont entre autres :

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements

I - Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). La société "Enplab" applique, conformément à la réglementation comptable, les règles et principes comptables édictés par les règlements n° 2002-10 relatif aux amortissements et aux dépréciations des actifs et n° 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

II - Modes d'amortissement

La société a décidé de retenir comme amortissement économique l'amortissement linéaire ; l'amortissement dégressif retenu éventuellement pour certaines acquisitions est donc présenté le cas échéant en amortissements dérogatoires au passif du bilan et en charges exceptionnelles dans le compte de résultat.

III - Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement les plus souvent utilisées sont les suivantes :

- Logiciels : 2 à 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Installations et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel et outillage : 1 à 20 ans
- Installations et aménagements : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée le cas échéant par le coût d'achat frais d'acquisition inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Ils sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auquel ils appartiennent. L'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du "premier entré-premier sorti". Des dépréciations de stocks sont constituées en vue de tenir compte de la différence entre leur valeur probable et celle ressortant des méthodes décrites ci-avant.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Informations générales complémentaires

- Intégration fiscale :

Les sociétés ENPLAB et Kerdostin, ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1998. La SA Kerdostin est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés par le Groupe.

L'éventuelle économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal, du fait de cette intégration, est conservée par la SA Kerdostin, la SAS ENPLAB supportant la charge d'impôt qu'elle aurait versée en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 65 895 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant de la créance de CICE perçue au titre de l'année 2014 s'élevant à 63 093 euros a été utilisé pour :

- Financer des investissements réalisés par la société,
- Continuer à favoriser les efforts de formation déjà entrepris.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 675		
TOTAL	47 675		
Constructions sur sol d'autrui	544 463		
Installations générales agencements aménagements des constructions	685 726		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 104 539		14 029
Installations générales agencements aménagements divers	519 180		124 886
Matériel de transport	8 450		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 569		
Immobilisations corporelles en cours			11 225
TOTAL	2 869 928		150 140
Prêts, autres immobilisations financières	50 439		23
TOTAL	50 439		23
TOTAL GENERAL	2 968 041		150 163

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			47 675	
TOTAL			47 675	
Constructions sur sol d'autrui			544 463	
Installations générales agencements aménagements constr.			685 726	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 360		1 102 207	
Installations générales agencements aménagements divers			644 066	
Matériel de transport			8 450	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	474		7 096	
Immobilisations corporelles en cours			11 225	11 225
TOTAL		16 834	3 003 234	11 225
Prêts, autres immobilisations financières			50 462	
TOTAL			50 462	
TOTAL GENERAL		16 834	3 101 371	11 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 719	139		1 858
TOTAL	1 719	139		1 858
Constructions sur sol d'autrui	308 920	30 627		339 547
Installations générales agencements aménagements constr.	458 369	56 068	-0	514 437
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	793 040	111 026	16 360	887 707
Installations générales agencements aménagements divers	301 723	36 321	0	338 044
Matériel de transport	3 563	1 690		5 253
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 206	609	398	6 417
TOTAL	1 871 821	236 341	16 758	2 091 405
TOTAL GENERAL	1 873 540	236 480	16 758	2 093 263

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	139				
Constructions sur sol d'autrui	30 627				
instal.générales agenc.aménag.constr.	56 068				
instal.techniques matériel outillage indus.	111 026				
instal.générales agenc.aménag.divers	36 321				
Matériel de transport	1 690				
Matériel de bureau informatique mobilier	609				
TOTAL	236 341				
TOTAL GENERAL	236 480				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	5 482	5 217	5 482		5 217
Sur comptes clients	1 160		263		898
TOTAL	6 642	5 217	5 745		6 115
TOTAL GENERAL	6 642	5 217	5 745		6 115
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 217	5 745		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50 462	-0	50 462
Clients douteux ou litigieux	1 285	1 285	
Autres créances clients	51 996	51 996	
Personnel et comptes rattachés	2 048	2 048	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 098	14 098	
Divers état et autres collectivités publiques	1 105	1 105	
Groupe et associés	104 317	104 317	
Débiteurs divers	252 448	252 448	
Charges constatées d'avance	58 256	58 256	
TOTAL	536 014	485 552	50 462

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	740	740		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	450 025	175 417	274 607	
Emprunts et dettes financières divers	3 960	3 960		
Fournisseurs et comptes rattachés	834 329	834 329		
Personnel et comptes rattachés	122 946	122 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	205 536	205 536		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 911	52 911		
Autres impôts taxes et assimilés	233 820	233 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 646	9 646		
Groupe et associés	808 913	808 913		
Autres dettes	5 147	5 147		
Produits constatés d'avance	2 993	2 993		
TOTAL	2 730 965	2 456 358	274 607	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	222 414			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 316			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	176 020
Valeurs mobilières de placement	17 531
Total	193 551

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	557
Emprunts et dettes financières diverses	17 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 336
Dettes fiscales et sociales	403 175
Total	465 542

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	58 256
Total	58 256
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 993
Total	2 993

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	104 317		
Emprunts et dettes financières diverses	806 004		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de produits transformés	2 003 076
Ventes de marchandises	17 966 225
Prestations de services	20 257
Autres produits	488 027
Total	20 477 585

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	29	
Total	43	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	28 494	84 514
Dont entreprises liées	17 474	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	740 805	221 206
Résultat exceptionnel (hors participation)	29 179	9 726
Résultat comptable (hors participation)	778 063	230 932

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	450 025
Total	450 025

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 9 839
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 16 538
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 200 KE
Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 13 733
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 160 KE
Montant initial de cette garantie : 160 000
Montant restant dû en capital : 62 917
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2019
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 8 977
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 85 KE
Montant initial de cette garantie : 85 000
Montant restant dû en capital : 25 412
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 120 KE

Montant initial de cette garantie : 120 000

Montant restant dû en capital : 55 634

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/03/2018

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 84 KE

Montant initial de cette garantie : 84 000

Montant restant dû en capital : 46 332

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/02/2018

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE

Montant initial de cette garantie : 100 000

Montant restant dû en capital : 80 642

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/12/2019

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 130KE

Montant initial de cette garantie : 130 000

Montant restant dû en capital : 130 000

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/12/2020

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		14 702
Intérêts restant à courir sur emprunts	14 702	
Total (1)		14 702
Dont engagements assortis de sûretés réelles		14 702

Engagements reçus

Caution solidaire des dirigeants en garantie d'emprunts bancaires dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2015 à 40 144 euros, intérêts courus inclus.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés présents au 31 décembre 2015 en matière d'indemnité de départ en retraite, calculé conformément aux dispositions prévues par la convention collective "Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire", et dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite du salarié à 67 ans, s'élève à 60 359€ au 31 décembre 2015.

Cet engagement a été évalué sur la base des modalités suivantes :

- Dernière table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2011-2013),
- Taux de rotation du personnel par tranche d'âge constaté dans la SAS ENPLAB, pondéré par une table statistique et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ en retraite de 1 pour les salariés ayant 50 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux d'actualisation de 0,92 % l'an et d'un taux de revalorisation moyen des salaires de 0,8 % par an,
- Taux de charges sociales : 40 %

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- ORGANIS CSS	2 476
- TAXE SUR LES GRANDES SURFACES	80 901
Total des allègements	83 377

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 20
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	20
Permanence ou changement de méthodes	20
Informations générales complémentaires	22
Informations complémentaires (CICE)	22
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	23
Etat des amortissements	23
Etat des provisions	24
Etat des échéances des créances et des dettes	24
Composition du capital social	25
Produits à recevoir	25
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	26
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	26
Ventilation de l'effectif moyen	26
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	26
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	27
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	27
Montant des engagements financiers	28
Engagement en matière de pensions et retraites	29
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	29

NA = Non Applicable NS = Non significative

ENPLAB

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Brest - Lieudit «Vourchvian», 29860 PLABENNEC

393237052 RCS BREST

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2015



Société de commissariat aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Commissaires aux comptes

- Damien POLLIE
- Claude FRESNEDA

SAS ENPLAB

Lieudit Vourchvian
Route de Brest

29860 PLABENNEC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de douze mois clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ENPLAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'évaluation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que dans les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs décomposé par date d'échéance ne concorde pas avec les comptes annuels.

Fait à Vannes,
Le 14 juin 2016

CABINET L2P AUDIT
SARL Damien POLLIE & Associés représentée par

Damien POLLIE

Commissaire aux comptes

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise Route de Brest		29860 PLABENNEC	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 3 9 3 2 3 7 0 5 2 0 0 0 1 3		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 5	
		N-1 3 1 1 2 2 0 1 4	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF 1 940		AG 1 858 82 221	
Fonds commercial (1) AH 45 735		AI 45 735 45 735	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP 1 230 190		AQ 853 984 376 205 462 901	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 1 102 207		AS 887 707 214 501 311 498	
Autres immobilisations corporelles AT 659 612		AU 349 714 309 898 223 707	
Immobilisations en cours AV 11 225		AW 11 225	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH 50 462		BI 50 462 50 439	
TOTAL (II) BJ 3 101 371		BK 2 093 263 1 008 108 1 094 501	
Matières premières, approvisionnements BL 39 242		BM 39 242 46 951	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT 1 198 799		BU 5 217 1 193 582 1 216 619	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX 53 280		BY 898 52 383 52 694	
Autres créances (3) BZ 374 015		CA 374 015 263 712	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD 1 149 943		CE 1 149 943 1 151 037	
Disponibilités CF 613 948		CG 613 948 387 625	
Charges constatées d'avance (3)* CH 58 256		CI 58 256 49 836	
TOTAL (III) CJ 3 487 484		CK 6 115 3 481 370 3 168 474	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 6 588 855		IA 2 099 377 4 489 478 4 262 975	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) (3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks : Créances :	

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4.0...0.0.0.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 167 382	610 027
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	547 131	557 354
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 758 512	1 211 382
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	450 765	543 191
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	812 873	957 360
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	834 329	900 815
	Dettes fiscales et sociales	DY	615 212	638 593
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 646	5 727
	Autres dettes	EA	5 147	3 135
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	2 993	2 773
	TOTAL (IV)	EC	2 730 965	3 051 594
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 489 478	4 262 975
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE		
		IF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 456 358	2 731 203
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

L2P AUDIT
 Commissariat aux comptes

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 966 225	FB		FC	17 966 225	18 752 511	
	Production vendue	{	biens*	FD	2 014 209	FE		2 075 766	
				services*	FG	497 151	FH		548 788
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 477 585		FK		FL	20 477 585	21 377 064
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 000	4 580	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	33 937	36 472	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 012	4 175	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 518 534	21 422 290
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 228 159	16 130 499	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	23 302	(81 861)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 395 039	1 453 296	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7 709	(8 142)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 182 162	1 183 952	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 010	207 776	
	Salaires et traitements*					FY	1 221 961	1 200 046	
	Charges sociales (10)					FZ	363 626	360 325	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements*			GA	236 480	228 619	
			- dotations aux provisions			GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	5 217	6 274	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	84	670	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	19 833 748	20 681 454	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	684 786	740 836	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
		Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	84 514	88 335		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
	Total des produits financiers (V)				GP	84 514	88 335		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	28 494	36 466		
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	Total des charges financières (VI)				GU	28 494	36 466		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	58 020	51 870		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	710 805	792 706		

L2P AUDIT

Commissariat aux comptes

L2P AUDIT
58 020
Commissariat aux comptes

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables prévues par :

- les articles L. 123-12, L. 123-15 et L. 123-28 du code de commerce,
- les articles R123-172 à R123-208 du code de commerce,
- le Plan Comptable Général constitué par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par ailleurs, les comptes annuels sont établis dans le respect des principes généraux énoncés par le Code de Commerce et repris dans le Plan Comptable Général, dont entre autres :

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements

I - Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). La société "Enplab" applique, conformément à la réglementation comptable, les règles et principes comptables édictés par les règlements n° 2002-10 relatif aux amortissements et aux dépréciations des actifs et n° 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

II - Modes d'amortissement

La société a décidé de retenir comme amortissement économique l'amortissement linéaire ; l'amortissement dégressif retenu éventuellement pour certaines acquisitions est donc présenté le cas échéant en amortissements dérogatoires au passif du bilan et en charges exceptionnelles dans le compte de résultat.

III - Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement les plus souvent utilisées sont les suivantes :

- Logiciels : 2 à 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Installations et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel et outillage : 1 à 20 ans
- Installations et aménagements : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée le cas échéant par le coût d'achat frais d'acquisition inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Ils sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auquel ils appartiennent. L'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du "premier entré-premier sorti". Des dépréciations de stocks sont constituées en vue de tenir compte de la différence entre leur valeur probable et celle ressortant des méthodes décrites ci-avant.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Informations générales complémentaires

- Intégration fiscale :

Les sociétés ENPLAB et Kerdostin, ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1998. La SA Kerdostin est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés par le Groupe.

L'éventuelle économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal, du fait de cette intégration, est conservée par la SA Kerdostin, la SAS ENPLAB supportant la charge d'impôt qu'elle aurait versée en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 65 895 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant de la créance de CICE perçue au titre de l'année 2014 s'élevant à 63 093 euros a été utilisé pour :

- Financer des investissements réalisés par la société,
- Continuer à favoriser les efforts de formation déjà entrepris.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

EXCELIS CONSEIL

Excelis

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	47 675		
Constructions sur sol d'autrui	544 463		
Installations générales agencements aménagements des constructions	685 726		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 104 539		14 029
Installations générales agencements aménagements divers	519 180		124 886
Matériel de transport	8 450		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 569		
Immobilisations corporelles en cours			11 225
TOTAL	2 869 928		150 140
Prêts, autres immobilisations financières	50 439		23
TOTAL	50 439		23
TOTAL GENERAL	2 968 041		150 163

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			47 675	
TOTAL			544 463	
Constructions sur sol d'autrui			685 726	
Installations générales agencements aménagements constr.		16 360	1 102 207	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			644 066	
Installations générales agencements aménagements divers			8 450	
Matériel de transport			7 096	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		474	11 225	11 225
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL		16 834	3 003 234	11 225
Prêts, autres immobilisations financières			50 462	
TOTAL			50 462	
TOTAL GENERAL		16 834	3 101 371	11 225

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 719	139		1 858
TOTAL	308 920	30 627		339 547
Constructions sur sol d'autrui	458 369	56 068	-0	514 437
Installations générales agencements aménagements constr.	793 040	111 026	16 360	887 707
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	301 723	36 321	0	338 044
Installations générales agencements aménagements divers	3 563	1 690		5 253
Matériel de transport	6 206	609	398	6 417
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL	1 871 821	236 341	16 758	2 091 405
TOTAL GENERAL	1 873 540	236 480	16 758	2 093 263

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	139				
Constructions sur sol d'autrui	30 627				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	56 068				
Instal.techniques matériel outillage indus.	111 026				
Instal.générales agenc.aménag.divers	36 321				
Matériel de transport	1 690				
Matériel de bureau informatique mobilier	609				
TOTAL	236 341				
TOTAL GENERAL	236 480				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	5 482	5 217	5 482		5 217
Sur comptes clients	1 160		263		898
TOTAL	6 642	5 217	5 745		6 115
TOTAL GENERAL	6 642	5 217	5 745		6 115
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 217	5 745		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50 462	-0	50 462
Clients douteux ou litigieux	1 285	1 285	
Autres créances clients	51 996	51 996	
Personnel et comptes rattachés	2 048	2 048	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 098	14 098	
Divers état et autres collectivités publiques	1 105	1 105	
Groupe et associés	104 317	104 317	
Débiteurs divers	252 448	252 448	
Charges constatées d'avance	58 256	58 256	
TOTAL	536 014	485 552	50 462

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	740	740		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	450 025	175 417	274 607	
Emprunts et dettes financières divers	3 960	3 960		
Fournisseurs et comptes rattachés	834 329	834 329		
Personnel et comptes rattachés	122 946	122 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	205 536	205 536		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 911	52 911		
Autres impôts taxes et assimilés	233 820	233 820		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 646	9 646		
Groupe et associés	808 913	808 913		
Autres dettes	5 147	5 147		
Produits constatés d'avance	2 993	2 993		
TOTAL	2 730 965	2 456 358	274 607	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	130 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	222 414			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 316			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	176 020
Valeurs mobilières de placement	17 531
Total	193 551

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	557
Emprunts et dettes financières diverses	17 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 336
Dettes fiscales et sociales	403 175
Total	465 542

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		58 256
Total		58 256
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		2 993
Total		2 993

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	104 317		
Emprunts et dettes financières diverses	806 004		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de produits transformés	2 003 076
Ventes de marchandises	17 966 225
Prestations de services	20 257
Autres produits	488 027
Total	20 477 585

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	29	
Total	43	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	28 494	84 514
Dont entreprises liées	17 474	

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	740 805	221 206
Résultat exceptionnel (hors participation)	29 179	9 726
Résultat comptable (hors participation)	778 063	230 932

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	450 025
Total	450 025

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 9 839
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 16 538
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 200 KE
Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 13 733
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 160 KE
Montant initial de cette garantie : 160 000
Montant restant dû en capital : 62 917
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2019
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 8 977
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 85 KE
Montant initial de cette garantie : 85 000
Montant restant dû en capital : 25 412
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2017

L2P AUDIT
Commissariat aux comptes

EXCELIS CONSEIL

Excelis

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 120 KE

Montant initial de cette garantie : 120 000

Montant restant dû en capital : 55 634

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/03/2018

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 84 KE

Montant initial de cette garantie : 84 000

Montant restant dû en capital : 46 332

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/02/2018

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE

Montant initial de cette garantie : 100 000

Montant restant dû en capital : 80 642

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/12/2019

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 130 KE

Montant initial de cette garantie : 130 000

Montant restant dû en capital : 130 000

Date de fin d'échéance de la garantie : 10/12/2020

Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts restant à courir sur emprunts	14 702	14 702
Total (1)		14 702
Dont engagements assortis de sûretés réelles		14 702

Engagements reçus

Caution solidaire des dirigeants en garantie d'emprunts bancaires dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2015 à 40 144 euros, intérêts courus inclus.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés présents au 31 décembre 2015 en matière d'indemnité de départ en retraite, calculé conformément aux dispositions prévues par la convention collective "Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire", et dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite du salarié à 67 ans, s'élève à 60 359€ au 31 décembre 2015.

Cet engagement a été évalué sur la base des modalités suivantes :

- Dernière table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2011-2013),
- Taux de rotation du personnel par tranche d'âge constaté dans la SAS ENPLAB, pondéré par une table statistique et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ en retraite de 1 pour les salariés ayant 50 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux d'actualisation de 0,92 % l'an et d'un taux de revalorisation moyen des salaires de 0,8 % par an,
- Taux de charges sociales : 40 %

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- ORGANIS CSS	2 476
- TAXE SUR LES GRANDES SURFACES	80 901
Total des allègements	83 377

Dépôt N° 1893

Le 12 OCT. 2017

R.C.S. BREST

ENPLAB

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Brest - Lieudit «Vourchvian», 29860 PLABENNEC
393237052 RCS BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 547 131 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

547 131 euros

Au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 1 714 513 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 : 200 000 euros, soit 80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 199 760 euros

Exercice clos le 31 décembre 2013 : 400 000 euros, soit 160 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 480 euros

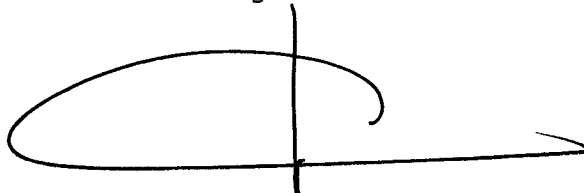
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 399 520 euros

Exercice clos le 31 décembre 2014 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Serge LE CARRE





Les JURISTES ASSOCIÉS de l'OUEST

S O C I É T É D ' A V O C A T S

Activité dominante : Droit des Affaires

Monsieur le Greffier
TRIBUNAL DE COMMERCE
150 rue Ernest Hemingway
29200 BREST

Plérin, le **10 OCT. 2017**

BUREAU DE RENNES

Renan JUBAULT
avocat Associé

Guillaume GUYOT
avocat Associé

Christine BROWAEYS
avocat

Christelle

Christelle LE BOULAIRE

15 rue du Louis d'Or
50825
08 RENNES CEDEX 3
Tél : 02 99 31 46 46
Fax : 02 99 31 10 46
Email : rennes@jao-avocats.fr

Nos réf. : CH.CP.IB
Tél : 02.96.58.06.45 (Ingrid BOTREL)

Société : **ENPLAB**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt, concernant la Société ci-dessus référencée, savoir :

- ◆ un exemplaire des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- ◆ un exemplaire de la résolution votée de l'affectation du résultat lors de l'Assemblée Générale Annuelle ;
- ◆ un exemplaire du rapport général du Commissaires aux Comptes ;
- ◆ un chèque d'un montant de **50,46 €**.

Vous voudrez bien nous faire parvenir, dès que possible, votre récépissé de dépôt d'actes.

Comptant sur votre diligence,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en notre parfaite considération.

Christelle HENRY

Christelle PERON-MERCIER

BUREAU DE SAINT-BRIEUC

Christelle HENRY
avocat Associé

Christelle

Christelle PERON-MERCIER

Christelle SANNIER

Christelle LE BORGNE

15 des Longs Réages
15 rue de la Prunelle
22410
194 PLERIN CEDEX
Tél : 02 96 58 06 40
Fax : 02 96 58 06 33
Email : stbrieuc@jao-avocats.fr

BUREAU DE NANTES

Christelle SERVEL
avocat Associé

Christelle DOUCET
avocat

Christelle

Christelle GROISARD

15 des Espaces Jules Verne
15 bâtiment B
15 avenue Jules Verne
44120 ST-SÉBASTIEN SUR LOIRE
Tél : 02 40 89 11 92
Fax : 02 40 89 09 13
Email : nantes@jao-avocats.fr

www.jao-avocats.fr

ASSOCIATION JCC PARTENAIRES

PARIS-AVIGNON-BORDEAUX-CLERMONT FERRAND-DIJON-LE MANS-LILLE-LYON-METZ-NANTES-NICE-NIMES-PONTOISE-RENNES-SAINT BRIEUC-STRASBOURG-TOULOUSE

Brest, le 31/08/2017

REFERENCES : 393 237 052 RCS BREST
94 B 2

ENPLAB
route de Brest Lieudit Vourchvian
29860 Plabennec

Millésime relancé : 31/12/2015.

Mise en demeure - par lettre simple

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons les termes de notre dernière lettre, à savoir : *Les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions sont tenues de déposer au greffe du tribunal de commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée générale, ou dans les deux mois lorsque le dépôt est effectué par voie électronique, les documents suivants (art. L 232-21 à L 232-23 du code de commerce) :*

1. les comptes annuels (actif, passif, compte de résultat et annexes).
2. la proposition d'affectation du résultat.
3. la résolution d'affectation du résultat votée.
4. pour les sociétés dotées de commissaires aux comptes : Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les documents à déposer doivent être signés et certifiés conformes par le représentant légal.

Or, malgré notre première demande, vous n'avez toujours pas déposé les comptes sociaux.

Dans ces conditions, nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure de régulariser ce dépôt, sous quinzaine à compter de la réception de ce courrier, en n'omettant pas de joindre à votre envoi un règlement de 300 € représentant le coût du dépôt majoré des frais de relances.

A défaut de dépôt des comptes, le greffier en informe le Président du Tribunal de Commerce qui peut adresser une injonction de faire à bref délai sous astreinte (articles L 611-2 II et R 611-13 et suivants du code de commerce). En outre, l'article R 247-3 du code de commerce dispose que le non-dépôt des comptes sociaux est puni de l'amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de cinquième classe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les Greffiers,

